

**ARRETE N° 2025-SCOLARITE-RF-07-3**

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION  
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

**Le Président de l'université Paris 8,**

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 20 juin 2025;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR de Psychologie pour l'année universitaire 2025-2026 :

Licence mention Psychologie

**A. MORAND (L1)  
L. BOUDRA (L2)  
S. MERTZ-JOSSE (L3)**

Master mention Psychologie

**Claire VALLAT-AZOUVI  
Sabine GUERAUD**

parc. Ergonomie, travail, formation et vie quotidienne

**Françoise DECORTIS**

parc. Psychologie clinique et Psychothérapies

**T. VILLEMONTAIX**

parc. Neuropsychologie

**Claire VALLAT-AZOUVI**

parc. Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles

**S. VANWALLEGHEM**

parc. Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement

**S. HENRY / A.L. DE PLACE**

parc. Psychologie de la cognition

**Jean BARATGIN**

**ARTICLE 2 –**

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 04 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ  
Université Paris 8 -

**Vincennes - Saint - Denis**

Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services adjointe  
Laure CAPRON

